Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Objet : **Préavis n° 84/2026** – Comptes communaux 2025

Date séance : 20.05.2026

Présents : Pascal Colombo, Grégory Favre, Karine Kalcic, Roberta Genini, Eric Bocquet, Matthieu Balmer, Frédéric von der Weid

Absents: André Darmon, Evelyne Fallet, Gérald Girardet

La Commission des Finances remercie les membres de la Municipalité présents ainsi que la Boursière pour leurs explications à nos questions sur les comptes de l'exercice 2025 lors de notre séance. Un remerciement particulier est formulé au Responsable du dicastère des finances qui a rédigé un rapport pertinent et complet de présentation de ces mêmes comptes ; aussi, et afin d'éviter de repasser tous les points du Préavis en revue, nous avons pris le parti de mettre en exergue les éléments particulièrement importants afin de comprendre l'état de nos finances en 2025 et les défis auxquels notre commune est confrontée dans la législature à venir (les nombres sont exprimés en K = milliers) :

- Les recettes fiscales d'un total de CHF 13'270 K restent élevées comparables à 2024 mais la part des impôts aléatoires atteint un record historique dans l'absolu et en relatif depuis 2016 s'élevant à CHF 2'383 K soit 22% (en moyenne 15% les années précédentes) de ces dernières à mettre en regard de notre excédent de recettes de CHF 390 K ; une simple baisse de nos impôts aléatoires de 16% et notre excédent de recettes est totalement absorbé.
- Le poids des inter-communalités de CHF 2'771 K représente 28% des charges que nous ne maîtrisons pas ; une simple augmentation de 14% des intercommunalités met en péril notre excédent de recettes. Pour rappel, les charges de l'AISGE et du RAT qui représentent à elles-seules 70% de celles des intercommunalités ont augmentés de 29% entre 2024 et 2025. Ainsi que déjà signalé dans nos rapports précédents, nous réitérons la nécessité qu'un audit de gouvernance et financier soit réalisé dans ces deux associations ; il est devenu essentiel que l'approche financière soit prépondérante à toute décision prise aussi bien dans le cadre de leur gestion quotidienne que dans leurs organes de décision.

- Les investissements ont augmenté de manière très significative en 2025 pour un total de CHF 3'707 K soit 44% de plus qu'en 2024, cette augmentation résultant des divers préavis d'infrastructures qui ont été votés sur la législature (essentiellement les routes du Muids, de Châtel et de la Colonie) ; à souligner que ces investissements de nature administrative et non financiers ne génèreront jamais aucun revenu pour alimenter le ménage communal.
- Par voie de conséquence, notre trésorerie baisse de manière significative passant de CHF 5'623 K en 2024 à CHF 2'817 K à fin 2025.
- Ainsi en analysant les 3 dernières années, on constate que pour la première fois en 2025, alors qu'il enregistre un autofinancement plutôt élevé de CHF 925 K, notre ménage communal génère un cashflow libre négatif de (CHF 3'580 K) contre CHF 911 K en 2024 et CHF 1'029 K en 2023 ; le cashflow libre représente la capacité de notre commune à couvrir ses investissements et ses besoins additionnels d'exploitation par le montant d'autofinancement qu'elle a généré. Nous encourageons sur ce sujet la Municipalité à

affiner l'analyse par la mise en place d'un plan de trésorerie mensuel afin de gérer précisément les flux d'entrée et de sortie d'argent en fonction des décalages de paiements.
- L'endettement de notre commune reste très raisonnable avec un montant de CHF 7'350 K qui a diminué de CHF 1'500 K depuis 2023 ; notre commune bénéficie donc d'une marge pour s'endetter.

Les éléments cités ci-dessus nous amènent donc à observer une certaine vigilance pour la législation à venir aussi bien en raison de l'imprévisibilité de nos recettes que de la rapide croissance des charges des inter-communalités pour lesquelles nous sommes tributaires de leur bonne gestion ; une dégradation probable d'un voire de ces deux postes simultanément nous conduirait vraisemblablement à revoir les points d'impôt à la hausse.

Pour ce qui est des investissements, les investissements d'infrastructure qui ne génèrent aucun revenu à notre commune ont été pour l'essentiel réalisés ; pour les investissements à venir (ex : projet Brégentenaz) pour lesquels nous devrons lever des financements à moyen et long terme, ils devront impérativement générer des bénéfices à moyen terme supérieurs au coût de notre dette.

Fondé sur ce qui précède la Commission des Finances propose au Conseil

- **De donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2025**
- **D'accepter les comptes de la Bourse communale de Genolier pour l'exercice 2025 tels que présentés**

Fait à Genolier le 25 Mai 2026

Matthieu Balmer Eric Bocquet Roberta Genini Karine Kalcic Frédéric von der Weid
Rapporteur